

## Description de l'évaluation

Le contrat entre le candidat et l'auto-école est conclu après une évaluation préalable du candidat dans le véhicule ou dans les locaux de l'école de conduite, afin de déterminer le nombre prévisionnel d'heures de formation pratique et/ou théorique à la conduite nécessaire.

Elle se déroule dans notre auto-école, mais cela ne n'engage en aucune manière à suivre les cours au sein de notre auto-école, si les prestations ou les moniteurs ne vous conviennent pas. Dans ce cas, l'élève pourra tester d'autres auto-écoles jusqu'à trouver celle qui lui propose l'offre la plus en rapport avec vos besoins.

L'évaluation de départ est payante.

Utilité de l'évaluation de départ.

Elle permet d'évaluer le coût de l'enseignement du passage de permis de conduire en déterminant, selon le niveau de connaissances, le nombre d'heures nécessaire à l'apprentissage dispensé par l'auto-école.

Comment se déroule l'évaluation de départ ?

Nous auto-écoles disposons de 3 méthodes destinées à évaluer les connaissances et compétences. Soit par l'utilisation d'un logiciel informatique de test sur ordinateur ou simulateur, soit avec un moniteur qui les testera en cours pratique, au volant d'une voiture.

Si handicap

Nous dirigerons l'élève vers un médecin agréé (liste des médecins agréés par la sous-préfecture de PA à l'accueil), afin d'établir les équipements nécessaires au véhicule

Si pour la partie pratique nos véhicules ne sont pas adaptés, nous prendrons contacts avec un de nos confrères qui possède un véhicule adapté.

Référente handicap : Evelyne ORAWSKI